

2021-2646  
2021-07-30

## **ARCH CARBONATE DU CUIVRE BASIQUE**

**POUR UNE UTILISATION DANS LA FABRICATION, LA FORMULATION ET LE RÉEMBALLAGE DE PRODUITS DE PRÉSERVATION DU BOIS OU AUTRES PESTICIDES APPROUVÉS PAR LA LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.**

**PÂTE**

**No. D'HOMOLOGATION 30569 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**PRINCIPE ACTIF:**

**Cuivre, présent sous forme de carbonate du cuivre basique.....45,4%**

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI**

**EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉE D'Y AVOIR ACCÈS**

**AVERTISSEMENT**



**POISON  
IRRITANT POUR LES YEUX**

Contenu net: \_\_\_\_\_

ARCH Wood Protection Canada Corp.  
PO Box 60086  
Oakville, Ontario L6L 6R4, 905-826-9648  
En cas d'urgence, appelez le 1-800-424-9300 [CCN864796]

### **MODE D'EMPLOI :**

Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication, la formulation ou le réemballage d'un pesticide homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

### **MISES EN GARDE :**

#### **EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉE D'Y AVOIR ACCÈS.**

Nocif ou mortel en cas d'ingestion. Peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes à coques latérales, un écran facial ou des lunettes de sécurité, et des bottes et un tablier résistants aux produits chimiques lors de la manipulation de ce produit. Se laver soigneusement au savon et à l'eau après avoir manipulé ce produit, et avant de manger, de boire, de fumer et d'aller aux toilettes. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les porter de nouveau. Laver les vêtements contaminés au savon et à l'eau chaude avant de les utiliser de nouveau. **NE PAS PORTER** de chaussures contaminées.

### **PREMIERS SOINS :**

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche à bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

La probabilité de lésions des muqueuses peut contre-indiquer le recours au lavage gastrique.

### **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :**

**TOXIQUE** pour les organismes aquatiques. **NE PAS** déverser les effluents contenant ce produit dans les réseaux d'égout, les lacs, les ruisseaux, les étangs, les estuaires, les océans ou d'autres cours d'eau.

**ENTREPOSAGE :**

S'assurer que l'entreposage ou la mise au rebut ne contamine ni l'eau ni les aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Conserver le produit dans un contenant hermétiquement fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Éviter de laisser tomber le baril, de le faire rouler ou glisser. Le placer en position verticale. Toujours remettre le couvercle. Entreposer dans un endroit frais (< 25 °C), sec et bien ventilé, loin de la chaleur ou des flammes nues.

**ÉLIMINATION :**

Les fabricants canadiens du produit doivent éliminer les matières actives et les contenants qui ne servent plus en respectant les règlements municipaux et provinciaux. Pour de plus amples renseignements, notamment sur la façon de nettoyer les déversements accidentels, veuillez communiquer avec le fabricant ou les organismes provinciaux de réglementation.

**AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.